Le festival OFF d’Avignon 2021, un festival solidaire

Préambule

La crise sanitaire due à la COVID 19 a entraîné l'arrêt des représentations d'art vivant pendant de nombreux mois.

Le Festival OFF d'Avignon représente, pour les compagnies, l'occasion de présenter leurs spectacles au public et aux professionnel·le·s. C'est pourquoi, en 2021, le Festival OFF d'Avignon est absolument essentiel pour la vie culturelle du pays et la relance des futures saisons théâtrales.

Les théâtres et les compagnies sont durement impactés par la crise actuelle. Économiquement, bien sûr, mais aussi artistiquement et moralement.

Pour éviter un festival 2021 où la rémunération des artistes et des technicien·ne·s passe après le paiement des locations, du matériel de communication, ou encore de la nourriture, nous souhaitons faire évoluer le fonds de professionnalisation, mis en place au printemps 2017 et qui a fait ses preuves ces dernières années dans le soutien à l'emploi des compagnies les plus fragiles - pour qu'il devienne un vrai fonds de soutien solidaire et permette à toutes les structures de ressortir renforcées de cette édition.

En outre, les théâtres, durement impactés, sont encore dans l'incertitude quant au nombre de créneaux qu'ils pourront conserver. C'est pourquoi une partie du fonds de soutien solidaire sera consacré à une aide à l'emploi d'un régisseur pour les théâtres.

Le fonds de soutien solidaire est mis en place et financé par Avignon Festival & Compagnies et ses partenaires. Il permet de lutter contre la précarité d’un grand nombre de travailleurs et travailleuses du Festival OFF d’Avignon et d’accompagner les structures porteuses de projets professionnels.

Dans la lignée du fonds de soutien à la professionnalisation, il est construit autour de l’application de règles communes et basé sur un système de solidarité interprofessionnelle. Fléché prioritairement sur l’emploi des artistes, le fonds de soutien remet les artistes au cœur du festival et favorise la création au festival OFF d’Avignon.

Par différentes sources de financement (professionnels accrédités, publics, organismes professionnels) c’est l’ensemble de l’écosystème du festival qui apporte son soutien aux artistes et à la création.

Fonctionnement

Le fonds représente une aide au salaire des artistes sur le plateau et de deux technicien·ne·s. Nous rappelons que cette aide n'est pas une aide automatique et le nombre de personnes aidées sera proportionnel au montant des fonds que nous pourrons mobiliser.

La commission d'attribution du fonds est composée du président d'AF&C, de deux vice-présidents, de la trésorière d'AF&C et des représentant·e·s des partenaires du fonds de soutien. Chaque membre de la commission participe au vote. En cas d'égalité, la voix du président de la commission est prépondérante.

Une fois les dossiers instruits, ils seront présentés à la commission au mois de juillet. Les dossiers retenus se verront verser 60% du montant accordé. La commission du mois de novembre valide les pièces justificatives pour confirmer l'attribution du solde.

Toute personne cherchant à falsifier les informations données s'expose au remboursement total de l'aide et à l'exclusion du dispositif du fonds de soutien pendant 5 ans.

Fonds de soutien solidaire pour les théâtres[1]

Les critères d'éligibilité[2]

- Être titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacles vivants de catégorie 1 ;
- Appliquer l'une des conventions collectives du secteur (CCNEAC ou CCNESPSV) ;
- Fournir les attestations de compte à jour (URSAFF / AUDIENS / PES) ;
- Être à jour du paiement des droits d'auteur et droits voisins ;
- Être à jour du paiement de la taxe fiscale (si redevable) ;
- Être adhérent de l'association AF&C ou avoir déposé une demande d'adhésion au dépôt du dossier/ La structure devra être adhérente, à jour de sa cotisation, pour percevoir le solde de l'aide ;
- Dans le cas d'un contrat de location, le prix du théâtre en ordre de marche ne peut dépasser 100 € HT par siège pour une jauge de plus de 100 places et 110 € HT par siège pour une jauge de 100 places et moins, au prorata du nombre de représentations prévues au contrat. La jauge prise en compte est la jauge d'origine de la salle, avant la potentielle dégradation de jauge due aux restrictions sanitaires ;
- Si le théâtre est responsable de la billetterie, les places doivent être mises en vente sur la billetterie Ticket'OFF pour au moins 30 %. Avec possibilité de libération des places 24h avant ;
- Jusqu'à 70% du montant de la location du lieu de représentation peut être effectué en amont du festival. Le reste devant se faire à la fin du festival ;
- Aucun droit de garde mentionné dans les contrats avec les structures productrices de spectacles ;
- Aucun droit de suite mentionné dans les contrats avec les structures productrices de spectacles ;
- Ayant une masse salariale non prise en charge en totalité par d'autres aides.

Les critères de priorisation[3]

Les dossiers répondant à ces critères seront traités en priorité :

- Dans le cas d'un contrat de location, celui-ci propose un prix pour le théâtre en ordre de marche inférieur d'au moins 10% par rapport aux tarifs de 2019 et aux montants retenus dans les critères d'éligibilité ;
- La situation comptable de l'exercice précédent est prise en compte dans la priorisation, les structures les plus impactées par la crise seront aidées en priorité ;
- Programmation mettant en avant les auteurs·rice·s / compositeur·rice·s ou chorégraphes vivant·e·s.

Le montant de l'aide

L'aide accordée est de 60 € par jour pour un·e technicien·ne, dans la limite du mois du festival 2021 soit du 7 au 31 juillet.
En cas de moyens suffisamment importants mis à notre disposition pour le fonds de solidarité, les lieux ayant plusieurs salles pourront potentiellement être aidés à hauteur d'un·e technicien·ne par salle.

---

[1] *Ce document est susceptible d'être modifié. Le fonds de soutien solidaire repose sur un principe de critérisation, le montant global des aides sera calculé en fonction des financements attribués par l'Etat, les collectivités publiques et les acteurs privés souhaitant s'engager dans l'abondement de ce fonds.*

[2] *Ces critères sont susceptibles d'évoluer.*

[3] *Ces critères sont susceptibles d'évoluer.*

L'aide est versée en deux temps : 60 % à l'acceptation du projet à l'été 2021 et 40 % à la remise des pièces justificatives à partir du mois de décembre.

Le planning[4]

- Mise en ligne du formulaire de demande sur l'interface de gestion fin avril ;
- Date limite de dépôt du dossier le 17 mai 2021 ;
- Première commission début juillet 2021 ;
- Versement des acomptes à partir de la mi-juillet 2021 ;
- Date limite d'envoi des pièces justificatives au vendredi 29 octobre 2021 ;
- Deuxième commission mi-novembre 2021.

Les documents à fournir

En l'absence de ces pièces justificatives, l'aide devra être remboursée dans sa totalité.

Au dépôt du dossier

- Formulaire de demande - accessible sur l'interface de gestion fin avril ;
- Une copie du contrat de location, co-réalisation ou coproduction pratiqué par le lieu ;
- Attestations de compte à jour URSSAF / AUDIENS / Pôle Emploi Spectacle datant de l'année en cours ;
- IBAN ;
- Comptes annuels de l'exercice précédent ;

Après le festival

- Attestations de compte à jour URSSAF / AUDIENS / Pôle Emploi Spectacle datant de l'année en cours ou tout autre document de l'administration attestant de la régularisation de ces cotisations sociales ;
- Fiches de paies du / de la technicien·ne.

Contact

Pour toute question, envoyez un mail à **fonds@festivaloffavignon.com**

Agir pour développer le fonds

Basé sur un système de solidarité interprofessionnelle, vous pouvez agir pour développer le fonds de soutien solidaire :

- En mettant en vente les places de votre spectacle sur la billetterie en ligne ticket'OFF. Des frais de gestions de 1,50 € sont facturés en supplément au spectateur sur chaque place vendue et intégralement reversés au fonds de soutien solidaire.

- En invitant les professionnels de votre réseau à s'accréditer sur le festival OFF d'Avignon. La vente des cartes d'accréditations professionnelles au tarif de 35 € est intégralement fléchée vers le fonds de soutien solidaire.

[4] *Le planning est susceptible d'évoluer*